

Province de Québec
MRC du Fjord-du-Saguenay
Municipalité Saint-Charles-de-Bourget

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget du **7 mars 2022 à 19 h 30**, au Centre communautaire de Saint-Charles-de-Bourget, à laquelle étaient présents :

M.	Bernard St-Gelais	Maire
M ^{me}	Manon Bergeron, conseillère	Siège 2
M.	Jacques Gauthier, conseiller	Siège 3
M ^{me}	Sophie Tremblay, conseillère	Siège 5
M ^{me}	Sylvie Brassard, conseillère	Siège 6

M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim

Absence motivée

M.	Marc Lavoie, conseiller	Siège 1
M ^{me}	Janye Tremblay	Siège 4

À 19 h 35, Monsieur le Maire préside et, après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

Citoyens présents à la séance : 8

ORDRE DU JOUR

- 1 LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
- 2 LECTURE ET APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX
 - 7^e jour de février 2022
- 3 APPROBATION DES COMPTES
- 4 RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS
- 5 CORRESPONDANCES
- 6 ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - 6.1 Acceptation de la recommandation du comité de dotation au poste de la direction générale et engagement de M^{me} Myrienne Bouchard à titre de directrice générale et greffière-trésorière;
 - 6.2 Autorisation de signature des effets bancaires, chèques et autres documents concernant les opérations courantes et financières de la Municipalité;
 - 6.3 Acceptation de l'entente, quittance et transaction – Dossier Mario Laberge – CNESST;
 - 6.4 Adoption du règlement 389.21 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la Municipalité de Saint-Charles de Bourget;
 - 6.5 Acceptation pour dépôt de la mise en demeure de ISOFOR Inc. et mandat à M^e Serge R. Simard, avocat pour représenter la municipalité dans le dossier;
 - 6.6 Acceptation de l'indice des prix à la consommation 2021 - Politique de travail;
 - 6.7 Acceptation de la liste des immeubles en ventes pour taxes - 2022 et autorisation de transmission à la MRC du Fjord-du-Saguenay;
 - 6.8 Demande de renouvellement de bail non exclusif d'exploitation de sable et gravier 2022;

- 6.9 Acceptation de la quote-part pour les services de transports adaptés Saguenay Nord pour les années financières 2021 & 2022;
- 6.10 Acceptation des nouveaux responsables de la bibliothèque municipale et autorisation de signature auprès de la caisse Desjardins d'Arvida-Kénogami;
- 6.11 Nomination des membres du conseil au sein des comités municipaux;
- 6.12 Acceptation de la proposition d'honoraires - Supervision du camp de jour 2022 – Patro de Jonquière;
- ~~6.13 Demande de changement de nom pour le sentier des marais;~~
- 6.14 Acceptation pour dépôt du document de travail – Stratégies et potentiel touristique.

7 VOIRIE

- 7.1 Acceptation de la demande de paiement de Stantec experts-conseils Ltée – Projet de réfection majeure – Route Laberge & 4^e rang Ouest – Programme PAVL;
- 7.2 Confirmation de l'utilisation et reddition de comptes sur la compensation 2021 au programme de subvention d'aide à l'entretien du réseau routier local auprès du ministère des Transports du Québec;
- 7.3 Acceptation des travaux d'entretien 2022 – chemin du Royaume;
- 7.4 Avis de motion – Règlement numéro 390.22 portant sur les travaux d'amélioration du chemin du Royaume;
- 7.5 Adoption du projet de règlement numéro 390.22 portant sur les travaux d'amélioration du chemin du Royaume.

8 URBANISME

- 8.1 Avis de motion – Projet de règlement 391.22 modifiant le plan d'urbanisme afin de modifier le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale sur le côté est de la route du Village;
- 8.2 Adoption premier projet de règlement numéro 391-22 modifiant le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale sur le côté est de la route du Village;
- 8.3 Avis de motion – Projet de règlement 392.22 modifiant le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur, afin d'agrandir la zone 103 C sur le côté est de la route du Village et d'autoriser des usages commerciaux dans les zones 100 R et 104 R;
- 8.4 Adoption du premier projet de règlement 392.22 modifiant le règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir la zone 103 C sur le côté est de la route du Village et d'autoriser des usages commerciaux dans les zones 100 R et 104 R.

9 HYGIÈNE DU MILIEU

- 9.1 Autorisation de la demande de paiement de SNC-LAVALIN INC – Assistance en hydrogéologie et recherche en eau potable.

10 SÉCURITÉ PUBLIQUE/CIVIL

- 10.1 Acceptation du rapport annuel du service de sécurité incendie.

11 INVITATIONS/DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET D'ORGANISMES

- 11.1 Demande du Comité " Les amis du jardins Bourget" et acceptation de la demande de subvention 2022;

- 11.2 Demande du Comité des loisirs – Spectacle Sara Dufour le 22 août 2022;
- 11.3 Demande d'appui - présentation d'une demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay – Spectacle Sara Dufour le 22 août 2022;
- 11.4 Proclamation de la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie;
- 11.5 Appui au peuple de l'Ukraine dans le conflit armé avec la Russie;
- 11.6 Demande de la Maison ISA CALACS.

12 AFFAIRES NOUVELLES

13 PÉRIODE DE QUESTIONS

14 LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

1. LECTURE ET APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR
RÉSOLUTION N° 156.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte l'ordre du jour de la présente séance

Ajout : 12.1 Mot du Maire
12.2 Autorisation de paiement – Entente marais Duclos
Retrait: 6.13 Demande de changement de nom pour le sentier des marais

2. LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DU 7 FÉVRIER 2022
RÉSOLUTION N° 157.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

D': exempter le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim de la lecture du procès-verbal du 7 février 2022;

QUE le procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal tenue le 7 février 2022 dont une copie conforme a été signifiée à tous les membres du conseil, dans les délais prévus par la *Loi*, soit par la présente adopté et ratifié à toutes fins que de droit.

3. APPROBATION DES COMPTES
RÉSOLUTION N° 158.21

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE les comptes à payer du mois de mars 2022, au montant de 64 055.10 \$, ainsi que les comptes payés d'avance au montant de 19 802.35 \$ totalisant la somme de 118 218.72 \$, soient acceptés et que le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim soit autorisé à en faire le paiement;

QUE les versements des salaires nets du mois de mars 2022 soient acceptés au montant de 20 325.11 \$;

QUE Les élus confirment avoir reçu l'état des activités financières détaillé du mois de mars 2022 pour un meilleur suivi des dépenses.

4. RÉSUMÉ DES DIFFÉRENTS COMITÉS

5. CORRESPONDANCES

Lettre de la Commission municipale au sujet de l'audit de conformité – transmission du rapport financier;

Lettre du Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatique – subvention au montant de 1 341 475.16\$ dans le cadre du Programme sur la redistribution aux municipalités des redevances pour l'élimination de matières résiduelles pour l'année 2021;

Lettre du Ministère de la sécurité publique – avis sur les possibles conséquences liées à la fonte printanière;

Lettre de la MRC du Fjord-du-Saguenay sur la Politique de soutien aux projets structurants / Versement / SCB-02 au montant de 58191.37\$;

Lettre de la FQM sur la déclaration d'élection au conseil d'administration de la FQM Région administrative 02 – Saguenay-Lac-Saint-Jean; Nomination de Messieurs Gérald Savard, préfet de la MRC Fjord-du-Saguenay et Luc Simard, préfet de la MRC Maria-Chapdeleine;

Courriel de la FQM – 80^e congrès de la FQM du jeudi 22 au samedi 24 septembre 2022 au Centre des Congrès de Montréal;

Courriel de l'ADMQ concernant la levée de la limite de capacité des salles et autres informations sur le plan sanitaires;

Courriel de l'ADMQ concernant les avis de convocation des séances extraordinaires et adoption du projet de Loi 64;

Courriel concernant l'adoption de la Loi 59 concernant les risques psychosociaux liés au travail comme la violence, le harcèlement ou tout évènement traumatisant.

La correspondance est déposée aux archives de la Municipalité pour consultation publique.

6. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

6.1 ACCEPTATION DE LA RECOMMANDATION DU COMITÉ DE DOTATION AU POSTE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE ET ENGAGEMENT DE MME MYRIANNE BOUCHARD À TITRE DE DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE **RÉSOLUTION N° 159.22**

CONSIDÉRANT QUE la permanence au poste de la direction générale est actuellement vacante;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget doit procéder à la nomination d'une ressource au poste de directeur(trice) général(e) afin d'administrer celle-ci, tel que prévu à l'article 210 du Code municipal du Québec;

CONSIDÉRANT QUE le comité de dotation recommande l'embauche de M^{me} Myrienne Bouchard au poste de directrice générale et greffière-trésorière, le tout faisant suite au processus de dotation;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la recommandation du comité de dotation au poste de la direction générale;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède à la nomination de M^{me} Myrienne Bouchard à titre de directrice générale et greffière-trésorière;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire, M. Bernard St-Gelais à signer pour et au nom de la Municipalité le contrat de travail avec M^{me} Bouchard;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tient à féliciter Mme Bouchard et lui souhaite un franc succès dans ses nouvelles fonctions.

6.2 AUTORISATION DE SIGNATURE DES EFFETS BANCAIRES, CHÈQUES ET AUTRES DOCUMENTS CONCERNANT LES OPÉRATIONS COURANTES ET FINANCIÈRES DE LA MUNICIPALITÉ
RÉSOLUTION N° 160.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise les personnes suivantes à signer pour et au nom de la Municipalité les effets bancaires, chèques et autres documents concernant les opérations courantes et financières, à savoir :

Bernard St-Gelais	Maire
Myrienne Bouchard	Directrice générale et greffière-trésorière
Sandy Boivin-Audet	Secrétaire-trésorière adjointe (en remplacement de M ^{me} Myrienne Bouchard)

- QUE la présente autorisation est valide pour tous les comptes à la Caisse Desjardins Arvida-Kénogami au folio 0431800.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme Madame Myrienne Bouchard comme administratrice principale à Accès D.
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget nomme Madame Myrienne Bouchard comme administratrice au compte de la carte de crédit Visa de la Municipalité.
- QUE la présente résolution soit transmise à la Caisse Desjardins Arvida-Kénogami.

6.3 ACCEPTATION DE L'ENTENTE. QUITTANCE ET TRANSACTION – DOSSIER MARIO LABERGE – CNESST
RÉSOLUTION N° 161.22

- CONSIDÉRANT QUE la résolution numéro 264.21 adoptée le jeudi 26 août 2021 dont l'objet est le congédiement de M. Mario Laberge, employé au département de voirie;
- CONSIDÉRANT QUE la contestation du congédiement devant la Commission des Normes en Santé et Sécurité au Travail- CNESST;

CONSIDÉRANT QUE lors de la séance de conciliation devant le Tribunal Administratif du Travail (T.A.T.) qui a eu lieu le mardi 1^e mars 2022, une entente, quittance et transaction est intervenue entre la Municipalité et M. Mario Laberge;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la signature de l'entente, quittance et transaction intervenue lors de l'audition de la séance de conciliation qui a eu lieu le 2 mars 2022 en collaboration avec le T.A.T.;

QUE la Municipalité accepte de verser à titre de règlement final la somme de quarante mille dollars (40 000 \$) à M. Mario Laberge, dont ce dernier renonce à la réintégration comme employé au sein de la Municipalité;

QUE les membres du conseil aient été avisés des termes du paragraphe 8 de l'entente qui stipule que les parties conviennent qu'il est une considération essentielle de la présente transaction que son contenu ainsi que les discussions y ayant mené soient gardés confidentiels et, en conséquence, chacun convient de prendre toutes les dispositions nécessaires afin de s'assurer de cette confidentialité;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire, M. Bernard St-Gelais et le directeur-général et secrétaire-trésorier par intérim, à signer pour et au nom de la corporation ladite entente intervenue lors de la séance de conciliation.

6.4 ADOPTION DU RÈGLEMENT 389.21 PORTANT SUR LE CODE D'ÉTHIQUE ET DE DÉONTOLOGIE DES ÉLUS(ES) MUNICIPAUX DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHARLES DE BOURGET
RÉSOLUTION N° 162.22

CONSIDÉRANT QUE les membres de conseil veulent se conformer aux directives édictées par la Loi concernant le code d'éthique et de déontologie des élus;

CONSIDÉRANT QU' un avis de motion et l'adoption d'un projet de règlement a ont été présentés lors de la séance régulière du 7 février 2022;

CONSIDÉRANT QU' un avis public a été affiché afin d'informer la population de la date d'adoption dudit règlement, le tout en conformité avec la Loi.

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le règlement portant le numéro 389.22 portant sur le code d'éthique et de déontologie des élus(es) municipaux de la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget.

QUE La Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le Maire M. Bernard St-Gelais et le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer ledit règlement séance tenante.

6.5 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DE LA MISE EN DEMEURE DE ISOFOR INC. ET MANDAT À ME SERGE R. SIMARD, AVOCAT POUR REPRÉSENTER LA MUNICIPALITÉ DANS LE DOSSIER
RÉSOLUTION N° 163.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt la mise en demeure de l'entreprise Isofor Inc. concernant le projet de construction du Centre communautaire reçue au bureau de la municipalité le lundi 28 février 2022;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget mandate et accepte la proposition de M^e Serge R. Simard, avocat, à représenter la corporation municipale dans le dossier de mise en demeure de Isofor Inc;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition d'honoraire de M^e Simard établi à 200.00 \$ de l'heure plus les déboursés et les taxes applicables;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif audit mandat.

6.6 ACCEPTATION DE L'INDICE DES PRIX À LA CONSOMMATION 2021 - POLITIQUE DE TRAVAIL
RÉSOLUTION N° 164.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le taux d'indexation de l'indice des prix à la consommation du Québec qui est de 3.4 % en moyenne pour l'année 2021;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe les taux horaires des employés suivants, à savoir :

M. Michel Perreault	M ^{me} Sandy Boivin-Audet
M. Laval Bergeron	M ^{me} Lisette Simard
M. Nicolas Pelletier	M ^{me} Maria Tremblay
M. Marcel Coulombe	

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget indexe de 3.4 % les taux de rémunérations imposables et non-imposables des élus municipaux pour l'année 2022;

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à procéder aux ajustements de salaires et au versement des sommes dus rétroactivement au 1^{er} janvier 2022.

6.7 ACCEPTATION DE LA LISTE DES IMMEUBLES EN VENTES POUR TAXES - 2022 ET AUTORISATION DE TRANSMISSION À LA MRC-DU-FJORD-DU-SAGUENAY RÉSOLUTION N° 165.22

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 1022 du Code municipal du Québec, le directeur général et secrétaire-trésorier d'une municipalité doit préparer annuellement une liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales;

CONSIDÉRANT QU' en vertu de ce même article, cette liste doit être soumise au Conseil et approuvée par celui-ci;

CONSIDÉRANT QUE les dossiers en défauts de paiement doivent être transmis à la MRC du Fjord-du-Saguenay avant le 22 mars 2022;

À CES CAUSES

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à transmettre à la MRC du Fjord-du-Saguenay, la liste des personnes endettées envers la Municipalité pour taxes municipales et ayant des soldes dû au 22 mars 2022, soit la date butoir prévue par la procédure en vigueur.

6.8 DEMANDE DE RENOUELEMENT DE BAIL NON EXCLUSIF D'EXPLOITATION DE SABLE ET GRAVIER 2022 RÉSOLUTION N° 166.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget procède au renouvellement du bail non exclusif (BNE) d'exploitation de sable et de gravier au coût de 307 \$;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la secrétaire-trésorière adjointe pour et au nom de la Municipalité, à remplir le formulaire de renouvellement et procéder au versement de ladite somme.

6.9 ACCEPTATION DE LA QUOTE-PART POUR LES SERVICES DE TRANSPORTS ADAPTÉS SAGUENAY NORD POUR LES ANNÉES FINANCIÈRES 2021 & 2022; RÉSOLUTION N° 167.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget approuve les prévisions budgétaires 2021 et 2022 du Transports Adaptés Saguenay-Nord incluant une participation financière de la Municipalité de :

2021 :	6 497.58 \$
2022 :	6 889.88\$

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget s'engage pour une année complète et qu'advenant un désistement, elle respectera l'article 46 des règlements généraux de la corporation;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte que la municipalité de Saint-Ambroise agisse comme municipalité mandataire auprès du ministère du Transport du Québec.

6.10 ACCEPTATION DES NOUVEAUX RESPONSABLES DE LA BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE ET AUTORISATION DE SIGNATURE AUPRÈS DE LA CAISSE DESJARDINS D'ARVIDA-KÉNOGAMI
RÉSOLUTION N° 168.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte les nouvelles personnes responsables de la bibliothèque municipale, à savoir :

M^{me} Julie Perron et M. Michel Gauthier

QUE M^{me} Perron et M. Gauthier soient autorisés à signer au compte (folio 431461) auprès de la Caisse Desjardins Arvida-Kénogami;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget tient à souligner et remercier M^{me} Louise Breton pour ses précieux services au sein de la communauté de Saint-Charles-de-Bourget à titre de responsable de la bibliothèque durant de nombreuses années;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document nécessaire auprès de la Caisse Desjardins Arvida-Kénogami.

6.11 NOMINATION DES MEMBRES DU CONSEIL AU SEIN DES COMITÉS MUNICIPAUX
RÉSOLUTION 169.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉE PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la répartition et la nomination des membres du conseil au sein des comités municipaux suivants, à savoir :

Bernard St-Gelais :

- Sécurité publique et civile
- Pompiers volontaires
- Projet garderie CPE

Marc Lavoie :

- Comité des loisirs
- Voirie

Manon Bergeron :

- Employés
- Transports adaptés

Jacques Gauthier :

- Centre du Mieux-Vivre
- Urbanisme

Janye Tremblay:

- Les amis du Jardins Bourget
- Maison des jeunes Le Graffiti

Sophie Tremblay:

- Comité école
- Bibliothèque
- Projet garderie CPE

Sylvie Brassard :

- Comité MADA et Famille
- Société de développement « Le Bourget »
- Projet garderie CPE

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à signifier selon le cas, la nomination des membres auprès de différents comités municipaux.

**6.12 ACCEPTATION DE LA PROPOSITION D'HONORAIRES -
SUPERVISION DU CAMP DE JOUR 2022 - PATRO DE JONQUIÈRE
RÉSOLUTION N° 170.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉE PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la proposition de service du Patro de Jonquière selon les taux pour le service du Camp de jour 2022, à savoir :

Demi-journée	620.00 \$
Deux demi-journées par semaine	1 240.00 \$
Formation	400.00 \$

Le tout selon les termes et conditions de l'offre déposée par M^{me} Émilie Caron.

**6.13 ACCEPTATION POUR DÉPÔT DU DOCUMENT DE TRAVAIL –
STRATÉGIES ET POTENTIEL TOURISTIQUE
RÉSOLUTION N° 171.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte pour dépôt le document de travail – Stratégies et potentiel touristique préparé par M^{me} Lisette Simard, agente de développement.

7. VOIRIE MUNICIPALE

7.1 ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE STANTEC EXPERTS-CONSEILS LTÉE - PROJET DE RÉFECTION MAJEURE – ROUTE LABERGE & 4E RANG OUEST - PROGRAMME - PROGRAMME PAVL
RÉSOLUTION N° 172.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de la facture n°. 1678648 en date du 7 février 2022 de Stantec Experts-conseils ltée, pour le projet de réfection majeure Route Laberge et 4^e rang Ouest;

QUE la somme de 3 820.71 \$ plus taxes soit acceptée;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

7.2 CONFIRMATION DE L'UTILISATION ET REDDITION DE COMPTES SUR LA COMPENSATION 2021 AU PROGRAMME DE SUBVENTION D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL AUPRÈS DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC
RÉSOLUTION N° 173.22

CONSIDÉRANT QUE : le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec a versé une compensation de 156 144 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021;

CONSIDÉRANT QUE : les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE : la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget informe le Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports du Québec de l'utilisation des compensations 2021, visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

7.3 ACCEPTATION DES TRAVAUX D'ENTRETIEN 2022 – CHEMIN DU ROYAUME
RÉSOLUTION N° 174.22

CONSIDÉRANT QUE : du rechargement est nécessaire pour améliorer la surface carrossable;

CONSIDÉRANT QUE : le reprofilage et le nettoyage de fossés est nécessaire;

CONSIDÉRANT QUE : les propriétaires du secteur désirent que la municipalité effectue lesdits travaux;

POUR CES RAISONS,

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉE PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget décrète l'exécution de travaux de rechargement pour un coût de **1 970 \$**;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget demande à monsieur Roger Gaudreault, propriétaire du chemin, de fournir les plans d'arpentage afin de s'assurer que les fossés de drainage soient aménagés en respectant les limites des terrains adjacents;
- QUE la Municipalité adopte ultérieurement un règlement décrétant les travaux et les compensations financières aux propriétés bénéficiant desdits travaux;
- QUE le conseil prenne acte que M^{me} Manon Bergeron, conseillère s'est retirée de ladite décision en considération de son conflit d'intérêt.

7.4 AVIS DE MOTION - RÈGLEMENT NUMÉRO 390.22 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN DU ROYAUME

Monsieur Jacques Gauthier, conseiller, donne avis qu'à une séance ultérieure, elle verra à présenter ou à faire présenter avec dispense de lecture le règlement ayant pour objet :

De décréter l'exécution des travaux au chemin du Royaume pour une somme de 1 970.00\$ et l'imposition d'une compensation payable par les propriétaires du secteur pour en assumer le coût.

7.5 ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 390.22 PORTANT SUR LES TRAVAUX D'AMÉLIORATION DU CHEMIN DU ROYAUME **RÉSOLUTION N^o 175.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le projet de règlement no. 390.22, portant sur les travaux d'amélioration du chemin du Royaume;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit projet de règlement;
- QUE le conseil prenne acte que M^{me} Manon Bergeron, conseillère s'est retirée de ladite décision en considération de son conflit d'intérêt.

8. URBANISME

8.1 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 391.22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME AFIN DE MODIFIER LE PLAN D'URBANISME SOUS LE NUMÉRO 304-14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE

Avis de motion est donné par M. Monsieur Jacques Gauthier, conseiller, que sera adopté, le règlement 391-22 ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale sur le côté est de la route du village.

8.2 ADOPTION PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 391-22 MODIFIANT LE PLAN D'URBANISME SOUS LE NUMÉRO 304-14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR UNE AIRE D'AFFECTATION COMMERCIALE SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE
RÉSOLUTION N° 176.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement n°. 391.22, ayant pour objet de modifier le plan d'urbanisme sous le numéro 304-14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir une aire d'affectation commerciale sur le côté est de la route du village;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit projet de règlement.

8.3 AVIS DE MOTION – PROJET DE RÈGLEMENT 392.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR, AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 103 C SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE ET D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES 100 R ET 104 R

Avis de motion est donné par M^{me} Sophie Tremblay, conseillère, que sera adopté, le règlement 392-22 ayant pour objet de modifier le règlement de zonage, 305.14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir la zone 103 C sur le côté est de la route du village et d'autoriser des usages commerciaux dans les zones 100 R et 104 R

8.4 ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT 392.22 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 305.14 ET SES AMENDEMENTS EN VIGUEUR AFIN D'AGRANDIR LA ZONE 103 C SUR LE CÔTÉ EST DE LA ROUTE DU VILLAGE ET D'AUTORISER DES USAGES COMMERCIAUX DANS LES ZONES 100 R ET 104 R
RÉSOLUTION N° 177.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget adopte le premier projet de règlement n°. 392.22, ayant pour objet de modifier règlement de zonage 305.14 et ses amendements en vigueur afin d'agrandir la zone 103 c sur le côté est de la route du village et d'autoriser des usages commerciaux dans les zones 100 R et 104 R;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accorde la dispense de lecture dudit projet de règlement.

9. HYGIÈNE DU MILIEU

9.1 AUTORISATION DE LA DEMANDE DE PAIEMENT DE SNC-LAVALIN INC. - ASSISTANCE EN HYDROGÉOLOGIE ET RECHERCHE EN EAU POTABLE **RÉSOLUTION 178.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de paiement de SNC-Lavalin Inc. pour l'assistance en hydrogéologie et recherche en eau potable, le tout représenté par la facture numéro 1593566, daté du 21 février 2022.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le paiement au montant de 5262.50\$ plus taxes applicables.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au paiement de ladite demande.

10. SÉCURITÉ PUBLIQUE / CIVIL

10.1 ACCEPTATION DU RAPPORT ANNUEL DU SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE **RÉSOLUTION N° 179.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte le rapport annuel du service de sécurité incendie pour l'année 2021 tel que présenté par M. Laval Bergeron, Chef incendie de la municipalité;

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à transmettre ledit rapport et la présente résolution à la MRC du Fjord-du-Saguenay.

11. INVITATIONS / DEMANDES DE CONTRIBUABLES ET ORGANISMES

11.1 DEMANDE DU COMITÉ " LES AMIS DU JARDINS BOURGET" ET ACCEPTATION DE LA DEMANDE DE SUBVENTION 2022 **RÉSOLUTION N° 180.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de subvention du comité " Les amis du jardins Bourget" pour le financement des activités de

l'année 2022;

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de verser la contribution au montant de 1 500.00\$ à même le budget 2022;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget prend acte du calendrier d'activité 2022 proposé par le comité;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite contribution auprès de la Société de Développement Le Bourget, qui est responsable dudit comité.

11.2 DEMANDE DU COMITÉ DES LOISIRS – SPECTACLE SARA DUFOUR LE 22 AOÛT 2022
RÉSOLUTION N° 181.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de subvention du comité des loisirs pour aider au financement pour l'organisation du Spectacle de l'artiste M^{me} Sara Dufour qui aura lieu le samedi 20 août 2022, le tout situé au terrain de balle de la Municipalité;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de verser la somme de 2 500.00 \$ à même le budget 2022;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise également l'utilisation du terrain de balle pour la réalisation de cet événement pour la population;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget souhaite un franc succès aux organisateurs lors de l'évènement;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite contribution.

11.3 DEMANDE D'APPUI - PRÉSENTATION D'UNE DEMANDE DE SUBVENTION AUPRÈS DE LA MRC DU FJORD-DU-SAGUENAY - SPECTACLE SARA DUFOUR LE 22 AOÛT 2022
RÉSOLUTION N° 182.22

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard
APPUYÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte d'appuyer le comité des loisirs lors de sa demande de subvention auprès de la MRC du Fjord-du-Saguenay pour le financement pour l'organisation du Spectacle de l'artiste M^{me} Sara Dufour qui aura lieu le samedi 20 août 2022, le tout situé au terrain de balle de la Municipalité;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à signer tout document relatif audit appui.

11.4 PROCLAMMATION DE LA JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE
RÉSOLUTION N° 183.22

CONSIDÉRANT que la Charte québécoise des droits et libertés de la personne reconnaît qu'aucune discrimination ne peut être exercée sur la base de l'orientation sexuelle, de l'identité de genre ou de l'expression de genre ;

CONSIDÉRANT que le Québec est une société ouverte à toutes et à tous, y compris aux personnes lesbiennes, gaies, bisexuelles et trans (LGBTQ+) et à toutes autres personnes se reconnaissant dans la diversité sexuelle et la pluralité des identités et des expressions de genre ;

CONSIDÉRANT que malgré les récents efforts pour une meilleure inclusion des personnes LGBT, l'homophobie et la transphobie demeurent présentes dans la société ;

CONSIDÉRANT que le 17 mai est la Journée internationale contre l'homophobie et la transphobie, que celle-ci est célébrée de fait dans de nombreux pays et qu'elle résulte d'une initiative québécoise portée par la Fondation Émergence dès 2003.

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu d'appuyer les efforts de la Fondation Émergence dans la tenue de cette journée ;

IL EST PROPOSÉ PAR M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR M. Jacques Gauthier

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

Que la municipalité de Saint-Charles-de-Bourget proclame le 17 mai JOURNÉE INTERNATIONALE CONTRE L'HOMOPHOBIE ET LA TRANSPHOBIE et de souligner cette journée en tant que telle

11.5 APPUI AU PEUPLE DE L'UKRAINE DANS LE CONFLIT ARMÉE AVEC LA RUSSIE
RÉSOLUTION N° 184.22

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a envahi militairement la république d'Ukraine;

ATTENDU QUE la Fédération de Russie a, se faisant, violé les règles internationales du respect de l'intégrité des frontières nationales et provoque la mort de milliers de personnes et l'exode de citoyens ukrainiens;

ATTENDU QU' à notre époque, la solution militaire est inacceptable pour régler les conflits entre nations;

ATTENDU QUE les élus(es) municipaux et le peuple québécois sont profondément affligés par les souffrances vécues par le peuple et les communautés ukrainiennes;

ATTENDU QUE la volonté des élus(es) municipaux du Québec d'exprimer leur désapprobation la plus totale de cette situation et du recours aux armes pour régler les conflits;

ATTENDU QUE la volonté des élus(es) municipaux et de la population québécoise d'exprimer leur solidarité avec le peuple ukrainien;

ATTENDU QUE les gestes de solidarité de plusieurs municipalités et de nombreux Québécois envers le peuple ukrainien, notamment à travers des dons à la Croix-Rouge canadienne;

EN CONSÉQUENCE

IL EST PROPOSÉ PAR: M. Jacques Gauthier
APPUYÉ PAR: Mme Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget condamne avec la plus grande fermeté l'invasion de l'Ukraine par la Russie;
- QUE la Municipalité joigne sa voix au concert des nations pour appeler la Russie à mettre fin à son agression et à retirer toutes ses forces de l'Ukraine et à régler ses différends par la voie de la diplomatie;
- QUE la Municipalité demande au gouvernement du Canada de prendre toutes les mesures nécessaires pour amener la Russie à abandonner son attitude belliqueuse;
- QUE la Municipalité invite ses citoyens à participer à l'effort de solidarité envers le peuple ukrainien;
- QUE la Municipalité déclare son intérêt à contribuer à cet effort collectif et humanitaire et invite tous les groupes et intervenants à se mobiliser pour organiser l'accueil de ces personnes réfugiées sur notre territoire;
- QUE la copie de cette résolution soit envoyée à la FQM pour transmission auprès du Premier Ministre du Canada, M. Justin Trudeau, à la Ministre des Affaires étrangères, M^{me} Mélanie Joly, au Premier Ministre du Québec, M. François Legault, à l'ambassade de la République d'Ukraine, à l'ambassade de la Fédération de Russie.

11.6 DEMANDE DE LA MAISON ISA CALACS **RÉSOLUTION N° 185.22**

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Manon Bergeron
APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES DU CONSEIL PRÉSENTS

- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte la demande de subvention de la Maison ISA CALACS selon la demande datée du 14 février 2022;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget accepte de prodéder à un de 50.00 \$;
- QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le directeur général et secrétaire-trésorier par intérim à procéder au versement de ladite contribution.

12. AFFAIRES NOUVELLES

12.1 MOT DU MAIRE

M. le maire Bernard St-Gelais informe l'assemblée que M. Michel Perreault terminera son mandat à titre de directeur général et secrétaire-trésorier par intérim prochainement en date du 1 avril prochain.

M. St-Gelais mentionne sa satisfaction sur le travail accompli par M. Perreault durant la dernière année.

12.2 ENTENTE MARAIS DUCLOS

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sophie Tremblay

APPUYÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise le versement de l'entente de location de terrain Marais Duclos, au montant de 1 217.96\$ à Messieurs Éric, Jean et Marc Larocque pour l'année 2022, le tout selon les termes et conditions de l'entente signé en vigueur.

QUE la Municipalité de Saint-Charles-de-Bourget autorise la direction générale à appliquer cette somme au compte de taxe matricule 3978 21 6442.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS

La période de question a débuté à 20h20 et s'est terminé à 20h53

14. LEVÉE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : M^{me} Sylvie Brassard

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la séance soit levée à 20h53

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, M. Michel Perreault, CPA, CMA, directeur général et secrétaire-trésorier par intérim certifie par les présentes qu'il y a des crédits de disponibles pour les dépenses projetées par le conseil municipal lors de la réunion tenue le 7 mars 2022.

M. Bernard St-Gelais
Maire

M Michel Perreault, CPA, CMA
Directeur général et secrétaire-trésorier
par intérim